



COMITE CENTRAL
Commission de formation

Reconnaissance du BNSSA

Procédure pour l'obtention du brevet +Pool par équivalence du BNSSA

Dans le cadre des activités de la SISL, le BNSSA est totalement reconnu. Il ne nécessite donc pas de demander une équivalence avec le brevet +Pool.

Néanmoins, si vous désirez obtenir le brevet +Pool, vous devez :

1. Demande	Envoyez les documents suivants : <ul style="list-style-type: none">• Une copie de votre BNSSA• Une preuve de votre identité (<i>copie de votre carte d'identité ou passeport</i>). À l'adresse : thierry.grand[at]sisl.ch
2. Paiement	Effectuez le paiement de CHF 40.00 à la SISL pour les frais administratifs (<i>ne comprends pas les frais de cours</i>). Société internationale de sauvetage du Léman Comité Central 1096 Cully CCP 18-980-1 IBAN CH72 0900 0000 1800 0980 1 Mention : Demande équivalence BNSSA en +Pool
3. Traitement	Une fois que : <ul style="list-style-type: none">• Vos documents sont reconnus• Votre paiement a été reçu
4. Autorisation	La commission de formation de la SISL vous enverra les documents d'enseignement ainsi qu'une lettre de confirmation.
5. Inscription	Vous pourrez alors vous inscrire au cours de recyclage +Pool de la SISL.
6. Cours de recyclage	Le jour du cours : <ul style="list-style-type: none">• Vous vous présentez avec votre preuve d'identité originale (<i>attention ! pas de copie</i>)• Vous vous acquittez des frais de cours.
7. Brevet	Après avoir suivi et réussi le cours de recyclage +Pool, vous obtiendrez votre nouveau brevet.

Le président de la commission de formation

Thierry Grand